

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2021 DDCT 68 - Subventions (150 000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Plan de Lutte contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans (PLCI) a été inscrit comme un objectif prioritaire du Contrat de Ville 2015-2020, au titre de la sécurisation des parcours. Il vise à agir contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à réussir leur insertion professionnelle en leur offrant une nouvelle chance d'accéder à la pratique de la lecture, de l'écriture, du calcul et des autres compétences de base. Ses actions sont cofinancées par l'État et permettent d'accueillir en formation des jeunes parisiens dans une dynamique d'insertion professionnelle, en lien avec des dispositifs comme la Garantie Jeunes.

Les difficultés rencontrées par les opérateurs pour atteindre l'objectif de 200 jeunes issus des quartiers prioritaires ont conduit à la nécessité de retravailler avec l'ensemble des acteurs concernés à une évolution de ce dispositif. Cette réflexion est en cours d'achèvement et devrait donc aboutir en 2022, à un dispositif de remobilisation et un mode de consultation des opérateurs différents.

Actuellement, le PLCI est mis en œuvre par 5 associations qui travaillent en réseau :

1. **le pôle Nord**, piloté par l'École Normale Sociale (ENS) et le Centre d'Études, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL)
2. **le pôle Sud**, piloté par l'association ESPEREM
3. **le pôle Est**, piloté par l'association Savoirs Pour Réussir (SPR)
4. **Le pôle Chantiers éducatifs** piloté par l'association Extramuros

Pour cette dernière année de transition du PLCI, il vous est proposé de reconduire les objectifs généraux :

- consolider et poursuivre les actions de formation sur le développement des compétences clés ;

- renforcer le partenariat avec la Mission locale de Paris, les Clubs de prévention et les acteurs jeunesse ;
- susciter des partenariats avec des acteurs spécialisés pour mieux répondre aux situations d'exclusion numérique des apprenants ;
- diversifier les supports et les situations d'apprentissage dans une logique d'innovation.

POLE NORD :

Les projets portés conjointement par l'ENS (18^{ème} arrondissement) et le CEFIL (18^{ème} arrondissement) concernent 60 jeunes de 16 à 25 ans en situation d'illettrisme et ont pour objectif de leur permettre d'entamer un parcours d'insertion professionnelle, d'intégrer une plate-forme de mobilisation, une formation pré-qualifiante, une structure d'insertion par l'activité économique ou encore un centre de formation des apprentis. Les actions auront lieu entre septembre 2021 et juillet 2022.

Le montant des subventions nécessaires à l'ENS et au CEFIL pour mener ces actions sont respectivement de 20 000 euros et de 20 000 euros, soit un total de 40 000 euros.

POLE SUD :

Le projet porté par l'association ESPEREM (13 et 14^{èmes} arrondissements) concerne une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans réunis en deux groupes. Des ateliers spécifiques seront également prévus afin de favoriser le développement personnel et l'autonomie des jeunes. Enfin, un bilan de l'avancement des apprentissages et un plan d'action en lien avec la formation ou l'emploi seront établis.

Le montant des subventions nécessaires à l'association ESPEREM pour mener ces actions est de 40 000€.

POLE EST :

Le dispositif Savoirs Pour Réussir Paris (20^{ème} arrondissement) prévoit d'accueillir 140 jeunes. Ces jeunes bénéficient d'un parcours de réconciliation avec les savoirs fondamentaux dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et sociale et de sortir de l'exclusion. Au total, 14 ateliers à visée pédagogique (oral, écriture, lecture, calcul, confiance en soi, savoir-être ...), des accompagnements individuels et des actions culturelles sont mis en place pour les jeunes.

Le montant de la subvention nécessaire à Savoirs Pour Réussir Paris pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 40 000 €.

POLE CHANTIERS EDUCATIFS :

Depuis 2015, l'association Extramuros développe, au sein de ses chantiers éducatifs, une action de repérage de l'illettrisme et de remédiation/formation dans le cadre de modules d'acquisition des compétences clés.

En 2021, Extramuros souhaite continuer son action et faire de ces chantiers un outil pertinent pour orienter et repérer les jeunes en rupture, améliorer les modules de compétences clés mis en œuvre, affiner l'orientation vers les partenaires et diversifier les partenariats dans le domaine de l'insertion.

Extramuros va également expérimenter en 2022 un chantier éducatif dédié à des jeunes en situation d'illettrisme repérés par les clubs de prévention. Les jeunes pourront suivre des cours d'apprentissage des savoirs de base le matin au sein d'un opérateur du PLCI et mener des activités de menuiserie au sein de l'atelier d'Extramuros l'après-midi.

Le montant de la subvention nécessaire à Extramuros pour mener ces actions concernées est de 30 000 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris